



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 660-2021-01

Est par les présentes donné par le soussigné, Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 juillet 2024, le règlement suivant a été adopté:

RÈGLEMENT # 660-2021-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT #660-2021 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET DES DÉPENSES DE 1 058 655 \$ EN TRAVAUX DE RÉALISATION ET DE MISE EN PLACE DE RÉSEAUX MUNICIPAUX PIÉTONS ET CYCLABLES CONCERNANT L'AFFECTATION D'UNE SOMME DE 41 483.16 \$ DES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS 658-2021, 665-2021 ET 631-2019

Le 17 octobre 2024, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec a approuvé ledit règlement d'emprunt.

Le règlement est déposé au bureau du directeur général et greffier-trésorier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture et sur le site internet de la municipalité.

Le règlement entre donc en vigueur par la présente.

Donné à Saint-Esprit, le 21 octobre 2024.

- Original signé -

Simon Franche
Directeur général et greffier-trésorier